

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 OCTOBRE 2007

L'an deux mil sept, le 29 octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 16 octobre 2007.

Etaient présents : Alexandre QUILLET, Benoît MORELLET,
Serge MOREL, Francis LORIOT, Danièle LEMETAIS
Michel DUTILLEUX, Dominique GAUTHIER,

Absents excusés : Colette TURLURE, Dominique INGLIN

Secrétaire de séance : Alexandre QUILLET

Membres en exercice : 10 Aucun pouvoir n'a été donné

Après acceptation du dernier procès-verbal,

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de Pierre Morellet, étudiant en techniques de communication, de réaliser un site Internet de la Commune ; cette réalisation contribuera à la validation de son diplôme. Les membres du Conseil ont apprécié la démarche et donné leur accord, spécifiant que le contenu devra être validé par le Maire.

Ensuite l'ordre du jour a été étudié comme suit :

1) Décision / Demande de zone de développement de l'éolien :

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que lors du dernier Conseil en date du 17 septembre 2007 il avait été choisi de consacrer une réunion de concertation entre les Conseillers sur le sujet d'une zone de développement éolien sur la Commune avec pour objectif de décider de la suite à donner au projet.

Les Conseillers valident le fait qu'à l'issue de la réunion il conviendra qu'ils décident si le projet est totalement abandonné, si la réflexion se poursuit et alors comment, ou si le Conseil demande une zone de développement éolien (ZDE).

Madame le Maire porte à connaissance des Conseillers un courrier de EED Poweo, en date du 11 octobre 2007, portant projet d'un parc d'éoliennes en perpendiculaire de la RD6 et de la route qui relie Gamaches à Vesly en direction de Bernouville.

Les Conseillers ont choisi de prendre pour trame de leur discussion les différents points soulevés dans le courrier adressé par le Président de Force 3 et M. et Mme Roy au Maire, avec copie aux Conseillers, en date du 23 octobre 2007, ainsi que dans les 5 tracts distribués à la population.

Des échanges il est ressorti

- ✓ que l'étroitesse du site retenu par Eole 76 justifiait des inquiétudes quant à des nuisances sonores et que c'était un point d'incertitude important

- ✓ qu'il serait intéressant de recueillir des informations sur l'intérêt écologique de l'énergie éolienne auprès d'un ou plusieurs intervenants compétents et indépendants
- ✓ Qu'il conviendrait de visiter un ou plusieurs sites éoliens présentant des similitudes de configuration avec le site proposé par Eole 76.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de poursuivre sa réflexion et l'information de la population par une réunion publique.

Il se fixe pour objectifs de trouver

- ✓ des sites représentatifs à visiter : Dominique Gauthier s'y emploiera
- ✓ des intervenants à la réunion publique : Alexandre Quillet se renseignera auprès de la Fédération des Energies Renouvelables pour un intervenant sur l'énergie éolienne, Perrine Forzy auprès de la DDASS pour un acousticien, Benoît Morellet pour un 3^{ème} intervenant.

Alexandre Quillet s'émeut d'un écrit de Force 3 selon lequel « quelques élus toucheraient personnellement beaucoup d'argent » dans le cadre du projet d'éoliennes. Cette affirmation diffamatoire non argumentée jette le discrédit sur l'ensemble des élus et sur l'éthique des conseillers municipaux ; elle n'est pas acceptable au nom de la confiance que leur ont témoigné les citoyens de Gamaches en Vexin.

Cependant, le Conseil décide

- ✓ de ne pas répondre par écrit aux tracts et à la lettre
- ✓ de compter sur la réunion publique à venir pour apporter des informations aux Gamachois.

2) Questions diverses :

- Serge Morel est chargé d'obtenir des devis pour consolider les attaches au mur en vue de la repose des volets du logement de l'école
- Madame le Maire fait part d'une réponse de Monsieur le Président du Conseil Général qui ne remet pas en cause son arrêté départemental de circulation la nuit pour les camions de Saint Louis Sucre et envisage de demander l'annulation de l'arrêté municipal d'interdiction de circulation des poids lourds le long de la RD6 en agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.